



DESCRIPTIONS DES PROCEDURES D'EVALUATION:

***EVALUATION POUR LA FORMATION B:**

Les procédures d'évaluation sont visibles ici et également sur notre site internet.

L'évaluation de départ est obligatoire et doit être effectuée dès l'inscription à l'auto-école.

L'intérêt de cette heure est de permettre de proposer une durée de formation personnelle qui corresponde aux capacités de chaque élève.

Cette évaluation dure une heure, elle est faite en voiture, en situation réelle de conduite.

Le moniteur vous interroge sur votre expérience ou non de la route, sur vos connaissances éventuelles théoriques, quelques questions également sur le véhicule; Puis vous effectuerez des exercices pratiques pour que le moniteur évalue vos aptitudes à la conduite.

Pour cela le départ se fait depuis l'auto-école, l'élève est au volant du véhicule auto-école, le moniteur prend les doubles commandes et assure la sécurité pour aller sur un lieu sans circulation.

Il n'est pas nécessaire d'avoir réviser le code, le volume d'heures de formation proposée sera de ce fait mieux adapté à votre profil et ne vous engage pas à faire le nombre d'heures évaluées, ce n'est qu'une idée globale de votre formation future. (en annexe fiche d'évaluation B).

***EVALUATION POUR LES FORMATIONS A1, A2, PASSERELLE 125 ET PASSERELLE A:**

Cette évaluation commence au bureau de l'auto-école et dure 20 mn environ sous forme de questions ciblées sur l'expérience, les motivations, les risques liés aux 2 roues.

Au cours de la 1ère leçon de conduite sur une piste fermée à la circulation et suivant les aptitudes sur 2 roues le moniteur vous fera faire des exercices pratiques de maniabilité.

il vous sera alors proposé 3 volumes d'heures de formation définies comme tel:

- Formation EXPERT 20 H
- Formation AMATEUR 25 H
- Formation DEBUTANT 30 H